

# RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

## 16<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU 18-19 MAI 2024

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et Ouverture des engagements** : Lundi 11 mars 2024

**Clôture des engagements** : Lundi 6 mai 2024 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

**Mise à disposition du carnet d'itinéraire** :

Dimanche 12 mai 2024 : 8h à 12h et 14h à 18h - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Samedi 18 mai 2024 : 8h à 12h et 14h à 18h - Forum 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET.

**Dates et heures des Reconnaissances** : Dimanche 12 mai 2024 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 18 mai 2024 : 8h à 12h et 14h à 18h

**Vérifications Administratives** :

Samedi 18 mai 2024 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

**Vérification Techniques des voitures** :

Samedi 18 mai 2024 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry

**1ère Réunion des Commissaires Sportifs** :

Samedi 18 mai 2024 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET 63, rue Saint Exupéry

**Publication des équipages admis au départ** :

Samedi 18 mai 2024 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

**Publication des heures et ordres de départ** :

Samedi 18 mai 2024 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

**Départ 1ère voiture:**

Dimanche 19 mai 2024 à **8h00 (heure du 1<sup>er</sup> VHC)** du FORUM de GRAULHET

**Arrivée 1ère voiture:**

Dimanche 19 mai 2024 à **15h58 heure d'entrée du 2<sup>ème</sup> VHC** au FORUM de GRAULHET

À **16h22 heure d'entrée du 16<sup>ème</sup> MODERNE** au FORUM de

GRAULHET

**Vérifications finales:**

Dimanche 19 mai 2024 **dès l'arrivée de l'épreuve**, TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

**Publication des résultats du rallye** :

Dimanche 19 mai 2024 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

**Remise des Prix** :

Dimanche 19 mai 2024 à **18h00** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

## ARTICLE 1.P - ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

**18-19 mai 2024 le 16<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL MODERNE DU VAL DADOU.**

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le permis d'organisation:

**N° du VISA de la LIGUE R13 du 15.02.2024**

**Visa FFSA N° 147 du 15.02.2024 Délivré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.**

### Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;

Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;

Comité d'Organisation : Présidente Marie-Hélène GÉROMIN, Marc BASCUGNANA, Séverine MURAT, Alice BRAZ, Jennifer & Cédric ALLUAUME, Noël MEYSSONNIER, Luc & Aurélie BASCUGNANA, Chantal & Joseph MARTINEZ-JUAN, Bernard & Sonia BÉLIÈRES, Jean-Luc BERNARD, Serge BERNARD & Annie NICOLLET, Sébastien PLO, David POMMAREDE, Jean-Pierre PICARD, Frédéric & Natalina LEDUC, Louis RAYNAUD, Antony FIORET.

### Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET

Tél. : 05 63 34 87 98 Mobile: 06 03 65 14 29 Marie-Hélène - Jennifer 07 62 87 78 43

Email : [mariehelene.sanchis@free.fr](mailto:mariehelene.sanchis@free.fr)

Tableaux officiels d'Affichage : PC du Rallye, 63, avenue Saint Exupéry au FORUM 81300 GRAULHET

Numérique avec l'application Sportity

### Permanence du Rallye

Le Samedi 18 mai 2024 et Dimanche 19 mai 2024 de 7h à 21h

FORUM de GRAULHET 63, avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 03 65 14 29 Marilou

### 1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:	Marcel CABROL <b>Président</b> .....	Lic n° 14 590/0915
	Francis MARTY.....	Lic n° 241 841/0915
	Carine ROUANET.....	Lic n° 298 583/0903
Directeur de Course :	Yves ESCLOUPÉ.....	Lic n° 76 046/0903
Directeurs de course adjoints :	Brigitte MARTY.....	Lic n° 136 694/0903
	Francis VERGNES .....	Lic n° 57 541/0909
Directeurs de course délégués aux ES :	Jacques ÉTIENNE.....	Lic n° 17 167/0905
	Alain SALAVILLE.....	Lic n° 216 403/0904
Commissaires Techniques:	Serge LARQUEY <b>Responsable</b> .....	Lic n° 8 454/1006
	Bernard SANGLA.....	Lic n° 8 230/0901
	Aurélien PINHO.....	Lic n° 259 271/0915
	Alain FARNIERE.....	Lic n° 64 948/0901
Responsable Classement :	Nicole BONNET.....	Lic n° 7 422/0901
Commissaires Sportifs Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH <b>Responsable</b> .....	Lic n° 113 568/0915
	Jacques JONQUIÈRES.....	Lic n° 9 859/0905
Médecin:	Mohamed EL RAKAAWI.....	Lic n° 49 435/0910
Directeur de Course Voiture BBR :	Bernard GALARD.....	Lic n° 4 608/0901
Voiture DAMIER :	Jean-Bernard VAYSSIÈRE.....	Lic n° 29 335/0915
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène GÉROMIN.....	Lic n° 198 015/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les Officiels de l'Épreuve sont aussi Juges de Faits de droit.

### 1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 16<sup>ème</sup> Rallye Régional Moderne Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2024, coefficient 2 ;**

**Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2024, coefficient 2 ;**

**Le Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées 2024.**

### 1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un SMS accusant réception de l'engagement.

Les vérifications auront lieu le Samedi 18 mai 2024 au Forum de GRAULHET

Les administratives : de 14h à 19h

Les techniques : de 14h15 à 19h15

Parc remorque obligatoire : parking du Pôle d'Aménagement Secteur Routier, avenue Saint Exupéry (voisin du FORUM).

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le Dimanche 19 mai 2024 au :

Garage BOUSQUET

2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## ARTICLE 3.P - CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 16<sup>ème</sup> Rallye Régional du Val Dadou, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: **le 6 mai 2024 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

**3.1.10P** Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum MODERNE et VHC.**

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés:

• Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €

• Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

**20 € de réduction** pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; Lors des vérifications administratives présenter les originaux suivants:

- licence des 2 membres d'équipage ;
- permis de conduire des 2 membres d'équipage ;
- attestation de l'autorisation de prêt de véhicule du propriétaire de la voiture ;
- Le passeport technique de la voiture.

Les chèques sont à libeller à **l'ordre d'AUTO SPORT PASSION 9**, Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET.

### 3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Le Rallye Moderne prendra le départ **après** le Rallye VHC pendant toute la durée de l'épreuve

## ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

### 4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Bâche sous élément moteur du véhicule assistance et piquetage interdit.**

## ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

**Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.**

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

**Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.**

**Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.**

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## **5.2P PUBLICITÉ**

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2023, devra être autorisée par l'organisation.

## **ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### **6.1P DESCRIPTION**

Le 16<sup>ème</sup> Rallye Régional MODERNE VAL DADOU représente un parcours total de **139.090** km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 SAINT JULIEN 8,200 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 5,100 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « HORAIRES ET ITINÉRAIRES »

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

Le Rallye MODERNE partira **après** le Rallye VHC.

**LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES** après engagement, **le 12 mai 2024**

Local d'AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles : 07 62 87 78 43 Jennifer A

06 01 29 25 04 Aurélie B

## **6.2P RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :**

- Dimanche 12 mai 2024 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 18 mai 2024 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Des contrôles seront mis en place** par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE Seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

## **ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

### **7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.**

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE
- Commissaire Radio: chasuble jaune imprimé RADIO

## **ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## **ARTICLE 9.P - CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

## **ARTICLE 10.P - PRIX - COUPES**

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

SCRATCH:

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

CLASSE: 1<sup>er</sup> 150 € **Plus de 3 Partants**

GROUPE FRGT : Classes GT 9 et GT 10 **cumulées**  
1<sup>er</sup> 150 € **A partir de 2 Partants**

GROUPE R: Les classes primées sont les classes R1 (R1A+R1B regroupées) R2 (R2B+R2C regroupées) R3 (R3C+R3D+R3T regroupées) R4 et R5 (R5+R5T regroupées)

COUPE DES DAMES : Le 1<sup>er</sup> équipage entièrement Féminin recevra 120 € **A partir de 2 Partantes**

**Les Prix ne sont pas cumulables.**

COUPES : Aux 3 premiers du scratch et à chaque 1<sup>er</sup> de classe.

Challenge de l'Épingle (ES1-3-5) : les trois meilleurs auront une réduction de l'engagement du rallye 2025.

**Les chèques correspondants aux prix distribués seront expédiés par courrier sous 10 jours.**

**LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 19 MAI 2024  
À 18H00 DEVANT LE FORUM DE GRAULHET.**